Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_136-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-136

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 novembre 2023)

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : POLITIQUES CONTRACTUELLES - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE LOISIRS – DEMANDES DE SUBVENTION DEPARTEMENT ET FONDS FEDER

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu la délibération n°2022-55 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau en date du 7 avril 2022 relative à la demande DETR/DSIL 2022 pour le projet de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Considérant les modifications apportées au plan prévisionnel de financement suite à l'octroi des subventions suivantes en 2022 et 2023 :
- CAF : subvention d'investissement Plan Mercredi d'un montant de 300 000€ au titre des fonds publics et territoire ainsi qu'un prêt à taux zéro d'un montant de 150 000€
- MSA : subvention d'un montant de 20 000 € dans le cadre du programme « Grandir en milieu rural »
- ETAT : subvention d'un montant de 311 050€ dans le cadre de la DETR 2023

Il est proposé d'adopter un nouveau plan de financement afin de solliciter des subventions auprès :
- du Département des Pyrénées Atlantiques dans le cadre de l'appel à projets 2023 : « Les projets structurants et durables des territoires »
- des fonds européens au titre du Programme LEADER / FEDER 2023-2027,

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT	%
Travaux	**1 197 200 €**	DETR 2023 (*attribuée*)	**311 050 €**	**23,70%**
Maitrise d'œuvre	**100 000 €**	CAF (*attribuée*)	**300 000 €**	**22,80%**
Honoraires divers	**20 000 €**	MSA (*attribuée*)	**20 000 €**	**1,50%**
		DEPARTEMENT (à solliciter)	**322 710 €**	**24,50%**

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_136-DE

		Fonds Européens (FEDER à solliciter)	[illegible]	[illegible]
		AUTOFINANCEMENT	**263 440 €**	**20,00%**
TOTAL	**1 317 200 €**	**TOTAL**	**1 317 200 €**	**100,00%**

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **ARRETE** les plans de financement proposés ;

- **SOLLICITE** des subventions d'investissement les plus élevées possibles des partenaires ci-après :
  - Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques ;
  - Fonds européens (FEDER) ;

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget primitif 2024.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON